

# La TEOMi, c'est parti !

*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative*



**1<sup>er</sup> janvier 2025 : c'est le début réel de la TEOMi. Chaque sortie de poubelle (uniquement le bac gris), sera comptabilisée. Et cela aura une incidence sur votre taxe déchets à retrouver (comme d'habitude) sur l'avis de taxe foncière que vous recevrez à l'automne 2026.**

## La TEOMi, c'est quoi ?

C'est un nouveau mode de calcul qui remplace la TEOM. La TEOMi n'est pas une taxe supplémentaire. Elle est constituée d'une part fixe (indexée sur la valeur locative de votre logement) et d'une part variable (calculée en fonction du nombre de fois où vous sortez votre bac gris pour la collecte, et de la taille de ce bac). Grâce à cette part variable, la TEOMi propose une approche plus juste car elle prend en compte les comportements individuels.

## Pourquoi la TEOMi ?

Pour aller plus loin dans la réduction des déchets. L'introduction dans la taxe déchets d'une part variable liée à l'utilisation de son bac gris doit nous inciter à moins jeter et à mieux trier.

## Qui est concerné ?

Tous les habitants, propriétaires et locataires.

## Quel impact sur ma taxe Déchets ?

La part variable dépend de la taille et du nombre de fois où vous sortirez votre bac gris pour la collecte. Pour maîtriser au mieux cette taxe, il s'agit donc de sortir votre bac gris le moins souvent possible.

## Comment sortir le moins possible mon bac gris ?

Vous pouvez **trier** tous les emballages et les papiers dans le bac jaune, trier le verre et le textile dans les bornes correspondantes, trier dans les filières de recyclage présentes en déchèterie (nouvelles filières récemment ouvertes : articles sports/loisirs/bricolage, mobiliers de jardin, jouets, coquillages). Vous pouvez aussi **composter** (composteurs individuels ou composteurs partagés proposés par l'Agglomération). Vous pouvez aussi **réutiliser**, **acheter différemment**, que ce soit en vrac ou non-suremballé.

Et enfin, **ne sortez votre bac gris que lorsqu'il est plein.**



## La réduction des déchets... où en sommes-nous ?

Nos efforts collectifs sont déjà bien visibles : - 25 % d'ordures ménagères entre 2020 et 2024. Une réussite qui permettra dès 2026 d'adapter la fréquence de collecte du bac gris avec un passage en moins pour tous les foyers. Soit une économie de 470 000 € par rapport à 2025.

## À partir de quand vais-je payer la TEOMi ?

La 1<sup>ère</sup> TEOMi sera sur votre taxe foncière de 2026. Elle intègrera donc la part variable basée sur vos levées de 2025.

## Je suis en habitat collectif, comment ça marche ?

Les collectes sont comptabilisées et réparties entre l'ensemble des logements de l'immeuble.

## Je suis locataire, suis-je concerné ?

Oui. Le propriétaire a la possibilité de répercuter dans vos charges le montant de la TEOMi correspondante à votre logement.

## Si je ne sors pas mon bac gris, je ne paierais rien ?

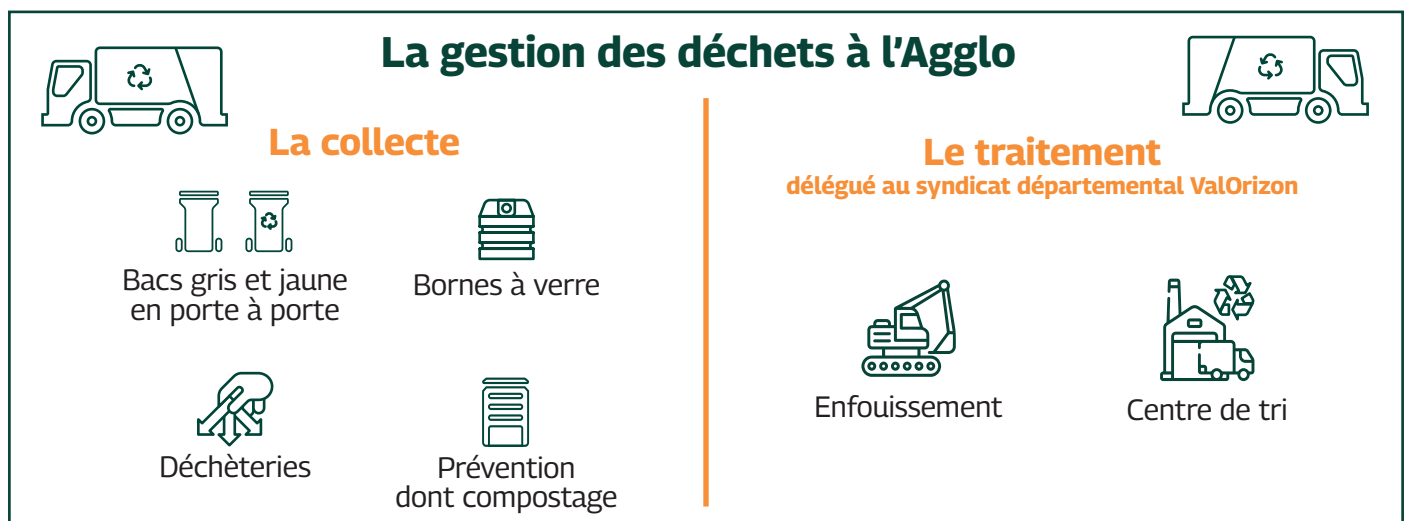
Si, vous paierez la part fixe car la TEOMi ne finance pas uniquement la collecte des bacs gris. Elle finance également tous les autres volets de la gestion des déchets : la collecte du bac jaune, le traitement, les déchèteries, les bornes à verre, la prévention, etc.

## Que se passe-t-il si on jette des poubelles dans mon bac gris ?

Cela n'impactera pas le montant de votre TEOMi car c'est le nombre de collectes qui est comptabilisé, pas le poids. Mais pour éviter ce désagrément, bien penser à sortir son bac uniquement la veille au soir de la collecte et à le rentrer juste après.

## Doit-on s'attendre à plus de dépôts sauvages ?

Cette crainte est légitime. Pourtant, en regardant d'autres territoires déjà passés en mode TEOMi, si dans un premier temps il peut y avoir une augmentation des incivilités, cela se régule ensuite.



## Le coût des déchets en 2024

**9,2 millions d'€**

1<sup>er</sup> poste de dépenses de l'Agglomération

**financé à 80% par la TEOM**

payée par les usagers (21€/mois/foyer en moyenne)

## Alerte sur les coûts

Malgré les efforts déjà réalisés, et à venir, en termes de réduction des déchets, le coût est en constante et inexorable augmentation d'année en année. Pourquoi ? 2 raisons principales :

- **La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)**, payée par l'Agglo à l'État, ne cesse d'augmenter : + de 300 % depuis 2012.
- **Le coût du traitement.** En 2025, l'Agglo pourrait s'attendre à deux augmentations, actuellement étudiées par ValOrizon : + 1 € pour sa cotisation à l'habitant et jusqu'à + 51% sur le coût à la tonne de déchets traités.

Dans ce contexte, une possible augmentation de la TEOM est à l'étude pour 2025, représentant un coût supplémentaire de 4 à 6 € par mois et par foyer.

**RÉDUISONS  
NOS DÉCHETS**  
TEOMi

**Plus d'information sur [www.valdegaronne.fr](http://www.valdegaronne.fr)**  
[environnement@valdegaronne.fr](mailto:environnement@valdegaronne.fr) - 05 53 64 40 46